

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt huit septembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur
Olivier THERASSE, Maire.

Date d'affichage : 21/09/2022 Date de convocation : 21/09/2022

Nombre de conseillers municipaux : 19 En exercice : 16 Présents : 14

Monsieur Alain CASTERA a été désigné Secrétaire de séance

Présents : M. THERASSE Olivier, Mme PEJAC Eveline, M. PIACENTINI Christophe, Mme SABADINI Annick, Mr ELISSALDE Jean-Arnaud, M. CASTERA Alain, Mme LAFFONT Elise, M. FAJOLLE Didier, M. DAILLE Frédéric, Mme VIOLTON Mylène, Mme MILANI Dominique, Mr PORTELLA Philippe, Mr CASONATO Denis, Mme MOITEAUX Muriel.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Mme MARCHETTI Caroline à Mme PEJAC Eveline

Absente :

Mme LAPEYRE Christiane

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2022 n'appelle aucune observation.

Ordre du Jour :

- 1. Informations de Monsieur le Maire**
- 2. Vie Communale :**
 - Détermination du nombre d'adjoints**
 - Modification du tableau du Conseil Municipal**
 - Commissions communales et intercommunales**
 - SIVU : désignation des délégués**
 - Dénomination d'une voirie nouvelle**
- 3. Finances :**
 - Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées)**
 - Agglomération d'Agen : conventions**

1. Informations de Monsieur le Maire :

- **Monsieur le Maire fait un rappel concernant la bonne tenue des réunions du Conseil Municipal, suite aux menaces qui ont été prononcées par deux personnes du public lors de la séance du 20 juin 2022. Il rappelle que le public présent n'a pas le droit de prendre la parole.**
- **Le conseil municipal observe une minute de silence en l'honneur de Monsieur Hubert DUFFOUR, Maire honoraire décédé le 14 septembre.**
- **Ecoles : ouverture d'une 6^{ième} classe provisoire pour l'année 2022/2023.**
- **CONSEIL MUNICIPAL : Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur Fabien Vacqué, le Conseil Municipal reste incomplet à 16 membres.**

2. Vie Communale :

- *Détermination du nombre d'adjoints et Modification du tableau du Conseil Municipal*

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le Code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu la délibération du 1^{er} mars 2021 portant création de cinq postes d'adjoint au Maire ;

Vu l'arrêté municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de fonctions aux élus et délégation permanente de signature aux maires-adjoints ;

Vu le mail de démission de Monsieur Fabien VACQUE reçu en mairie le 30 août 2022 ;

Vu l'acceptation de la démission de Monsieur Fabien VACQUE par Monsieur le Préfet en date du 13 septembre 2022 ;

Considérant que Monsieur Fabien VACQUE, 1^{er} adjoint au Maire, a reçu délégation de fonction dans le domaine de l'urbanisme, les transports et la communication ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal ;

Monsieur le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint et de remonter l'ordre des adjoints dans le tableau du Conseil Municipal.

→ DÉCISION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- De supprimer un poste d'adjoint au Maire
- De fixer le nombre d'adjoint au Maire à 4 postes
- D'actualiser le tableau du conseil municipal

➤ *COMMISSIONS COMMUNALES :*

Suite à la démission de Monsieur Fabien VACQUE du conseil Municipal, la composition des commissions communales est revue comme suit :

Commission Urbanisme & Grands Projets

Président : **Olivier THERASSE**

Membres :

- Caroline AUTHIER
- Alain CASTERA
- Denis CASONATO
- Christophe PIACENTINI
- Annick SABADINI
- Frédéric DAILLE
- Christiane LAPEYRE

Commission Infrastructure & Mobilité

Président : Olivier THERASSE

Vice-Président : **Christophe PIACENTINI**

Membres :

- Caroline AUTHIER
- Alain CASTERA
- Denis CASONATO
- Mylène VIOLTON
- Evelyne PEJAC
- Frédéric DAILLE
- Christiane LAPEYRE

→ **DÉCISION :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,
DECIDE d'acter la composition des commissions communales comme ci-dessus.

[11 POUR – 1 ABSTENTION – 3 CONTRE]

Le groupe Passion Commune souhaitait proposer la candidature de Monsieur Philippe PORTELLA en qualité de membre de la commission Infrastructure & mobilité

➤ *COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :*

Suite à la démission de Monsieur Fabien VACQUE du conseil Municipal, la composition des commissions intercommunales est revue comme suit :

Agglomération d'Agen :

- Monsieur Olivier THERASSE titulaire à la commission Aménagement du Territoire
- Monsieur Olivier THERASSE titulaire – Monsieur Christophe PIACENTINI suppléant à la commission Urbanisme

→ DÉCISION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,
DECIDE d'acter la composition des commissions intercommunales comme ci-dessus.

[12 POUR – 3 CONTRE]

Syndicat Territoire Energie de Lot et Garonne :

Monsieur Frédéric DAILLE suppléant

→ DÉCISION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
DECIDE d'acter la modification de la composition des délégués du Syndicat Territoire Energie de Lot et Garonne comme ci-dessus.

[15 POUR]

Syndicat Intercommunal à vocation unique Chenil de Caubeyres :

Monsieur Alain CASTERA titulaire

Monsieur Didier FAJOLLE titulaire

→ DÉCISION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
DECIDE d'acter la nomination des délégués du Syndicat Intercommunal à vocation unique Chenil de Caubeyres comme ci-dessus.

[15 POUR]

➤ *DENOMINATION D'UNE VOIRIE NOUVELLE SUR LE TECHNOPOLE AGEN GARONNE :*

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de l'ouverture à la circulation d'une voirie supplémentaire du TECHNOPOLE AGEN GARONNE, sur le territoire communal, il est nécessaire de nommer la voie nouvelle créée.

→ DÉCISION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- CHOISIT le nom de « Allée de Tarroc » en référence au lieudit existant
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette dénomination.

[15 POUR]

3. FINANCES :

➤ *APPROBATION DE LA CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées) :*

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 28 juin 2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire rapporteur et délégué Communautaire, et répondu aux diverses questions sur le mode de calcul et les montants attribués à la commune.

→ DÉCISION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE les conclusions du rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 28 juin 2022,
- MANDATE Monsieur le Maire pour transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de l'Agglomération d'Agen.

[15 POUR]

➤ *AGGLOMERATION D'AGEN : CONVENTIONS :*

CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS D'ENTRETIEN DE VOIRIE ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ASSUREES PAR L'AGGLOMERATION D'AGEN SUR LES VOIES COMMUNALES DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS : ANNEE 2022 :

En raison de la non-réception du document, ce dossier est retiré et sera présenté lors d'une prochaine réunion.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE ENTRE L'AGGLOMERATION D'AGEN ET LA COMMUNE : Ramassage des déchets (corbeilles et déchets sauvages) sur le Technopole Agen Garonne (TAG) :

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de signer la convention annuelle, entre la Commune et l'Agglomération d'Agen concernant le ramassage des déchets sur le Technopole Agen Garonne.

La présente convention entrera en vigueur à compter sa signature et aura une échéance au 31 décembre 2025.

→ DÉCISION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE la convention passée pour le ramassage des déchets sur le Technopole d'Agen Garonne : 2 corbeilles une fois par semaine et évacuation des dépôts sauvages et transport en déchèterie.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

[15 POUR]

4. Questions diverses :

Conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal approuvé et modifié par délibération du 01 mars 2021, l'ensemble des questions adressées au Maire par courrier ou courriel 48 avant la séance du Conseil Municipal ont donné lieu à une réponse orale ET écrite dont le verbatim est annexé à ce procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à vingt-deux heures trente